

L'éradication des loups organisée par le gouvernement ?

Au moins 41 loups sont déjà morts depuis juillet, sur un « plafond » d'abattage de 36. Leurs populations diminuent, et un projet imminent d'arrêté ministériel doit autoriser la destruction officielle de 6 loups supplémentaires ! Le gouvernement a-t-il programmé sans l'avouer la fin d'une espèce protégée ? Cet acharnement anti-nature devrait renforcer la mobilisation des citoyens qui manifesteront contre la chasse aux loups, le 16 janvier à Lyon et le 17 janvier à Nice.

L'arrêté ministériel du 30/06/15 fixe à 36 le nombre de loups pouvant être abattus entre juillet 2015 et juin 2016. Pourtant, au moins 41 loups sont déjà morts : 34 abattus, dont 33 « légalement », et 7 morts encore non élucidées, auxquelles s'ajoute le braconnage qui passe inaperçu. D'après le suivi officiel⁽¹⁾, la population de loups en France a baissé entre 2014 et 2015, et continuera à baisser au rythme des abattages actuellement réalisés.

Cette politique place notre pays en infraction avec ses engagements européens. C'est pourquoi nos associations ont porté plainte contre la France auprès de la Commission Européenne, et déposé un recours au Conseil d'État pour demander l'annulation de l'arrêté ministériel du 30/06/15 qui encadre la chasse aux loups. Nous attaquerions de même un nouvel arrêté qui intensifierait cette chasse.

La population de loups est en baisse, mais pas la prédation sur le bétail. Entre 2014 et 2015, le nombre d'attaques sur les troupeaux a même augmenté de 5%⁽²⁾ ! Ce constat est sans surprise : offrir des trophées de loups aux chasseurs ne sert pas à protéger les brebis. La prédation continue tant que les troupeaux ne sont pas correctement protégés. Sur le terrain, nos associations constatent chaque jour les carences en la matière, vidéos à l'appui⁽³⁾.

Malgré toutes nos demandes depuis deux ans, la ministre de l'Écologie refuse de nous recevoir et mène une politique d'abattage systématique des loups, contre l'avis des Français⁽⁴⁾. Face à un tel gâchis et à tant de mépris des gouvernants, nos associations appellent les citoyens à manifester pour exiger la fin de la chasse aux loups : le 16 janvier à Lyon (14h, place Bellecour) et le 17 janvier à Nice (10h, place Masséna).

Les associations de CAP Loup

Contacts :

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10

(1) Source : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, étude de mai 2015

(2) Source : DREAL Rhône-Alpes, bilan au 30 novembre 2015

(3) Voir les vidéos de l'ASPAS, octobre-novembre 2015

(4) Sondage IFOP ASPAS/One Voice, septembre 2013

www.cap-loup.fr / Les 36 associations de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF. **Membres :** ALEPE, Altair Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, COGard, CVN, Dignité Animale, Eco Volontaire International, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, GREEN, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.